

29.05.2019 - 13:30 Uhr

Le Conseil fédéral fixe des contingents réguliers pour les réfugiés reconnus/ Il est urgent d'instaurer des voies d'accès sûres et légales

Bern (ots) -

L'OSAR salue la décision du Conseil fédéral d'inscrire dans la politique de la Suisse en matière d'asile la participation continue de la Suisse aux programmes de réinstallation du HCR. La Suisse envoie ainsi un signal fort, alors que des millions de personnes risquent leur vie sur les routes de l'exil ou croupissent sans perspectives dans des camps de réfugiés aux conditions précaires. Face au nombre record de réfugiés dans le monde et compte tenu du large soutien des cantons, des communes et de la société civile, l'OSAR est d'avis que le Conseil fédéral devrait toutefois proposer davantage que les 800 places qu'il a prévues pour 2020/21. Selon les chiffres du HCR, quelque 1,2 million de personnes réfugiées à travers le monde ont actuellement besoin de bénéficier urgemment d'une place de réinstallation, dont 480 000 personnes ayant fui la guerre en Syrie. Nombreuses sont ces personnes à subir la précarité absolue dans les camps surpeuplés des régions en crise. Les routes de l'exil deviennent de plus en plus dangereuses et sont le théâtre de catastrophes humanitaires, comme en Libye ou en Méditerranée.

C'est pourquoi l'OSAR salue la décision du Conseil fédéral de consolider la participation de la Suisse aux programmes de réinstallation du HCR et de créer ainsi sur le long terme des moyens d'accès sûrs et légaux pour les personnes réfugiées. C'est un pas important dans la bonne direction. Depuis des années, la Suisse s'engage en faveur d'une politique d'immigration et d'asile qui soit coordonnée au niveau international et fondée sur la solidarité. Une coopération permanente et fiable avec le HCR en matière de réinstallation permet à la Suisse, parallèlement à l'aide humanitaire sur le terrain, de contribuer à améliorer de manière significative la situation dans les régions en crise, à soulager les premiers pays d'accueil, à apaiser les tensions sur les dangereuses routes de l'exil et à soutenir les réfugiés qui ont particulièrement besoin de protection.

Face au nombre record de réfugiés à travers le monde et compte tenu du large soutien des cantons, des communes et de la société civile, l'OSAR est d'avis que le Conseil fédéral se montre trop pusillanime en proposant un quota de 800 places par an pour 2020/21. Dans les régions en crise, les États voisins des pays touchés assument une écrasante majorité de l'accueil des réfugiés. Acculés économiquement et socialement, ces pays ont urgemment besoin d'un soutien qui puisse alléger la charge que représente ce flux migratoire, notamment et surtout de la part de la Suisse, pays prospère.

Le programme de réinstallation permet d'évaluer sur place le besoin de protection et le statut de réfugié, par l'intermédiaire du HCR. La Confédération et les cantons fixent eux-mêmes à l'avance les critères d'accueil pour la Suisse. Cette approche permet une planification anticipée et un meilleur contrôle des admissions. La réinstallation bénéficie du soutien des cantons, des communes et de la population, comme en témoignent les quelque 40 000 personnes qui ont signé la pétition de l'EPER et de l'OSAR « Des voies sûres et légales pour les réfugiés ». La pétition demande à la Suisse de redoubler d'efforts en matière d'accueil des réfugiés particulièrement vulnérables. Il s'agit notamment de faciliter l'octroi de visas humanitaires et le regroupement familial.

Contact:

Eliane Engeler, porte-parole de l'OSAR,
eliane.engeler@osar.ch; ligne directe/mobile (redirigé) : +41 31 370
75 15